

EXTRAITS



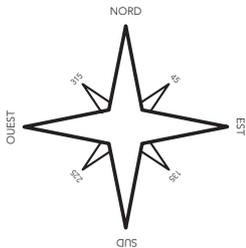
Ce guide de 57 fiches-conseils est à destination des particuliers. Il identifie les qualités d'implantation et de construction des édifices traditionnels de l'Ain à travers les matériaux, les éléments constitutifs et les grandes typologies. Au regard de ces caractères, des possibilités d'évolution du bâti ancien sont explorées afin de mieux sauvegarder, réhabiliter ou reconvertir ce patrimoine fragile mais identitaire de nos centres, bourgs, faubourgs et hameaux.

Ce livret a été réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain aidé par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain, le service Patrimoine culturel du Département de l'Ain ainsi que la fédération Patrimoine des Pays de l'Ain.

Le CAUE a «pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement». (Article 7 de la loi de 1977 sur l'architecture. Il conseille les collectivités et particuliers.)

Ce document est une mise à jour et un enrichissement des anciennes fiches-conseils du CAUE de l'Ain.

Les conseils donnés ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes.



5.5 INTERVENIR SUR L'EXISTANT

MIEUX INTÉGRER UN BÂTI INDUSTRIEL



1



2



3



4

1 : Zone d'activités économiques de Mionnay (G. Dussuyer (arch.)).

© Archigoupe.

2 : Lycée agricole de Cibeins (01). (C. et E. Mégard (archi.)).

© Christophe Mégard.

3 : Bâti industriel mixte. Bollène (84).

4 : Patagonia - Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (01). © Ecomédia

Un bâtiment industriel, par ses dimensions, impacte plus ou moins son environnement (perception du paysage proche ou lointain, échappées visuelles...). La réflexion sur son intégration peut avoir diverses formes.

A l'échelle urbaine avec :

- Un plan guide d'organisation et de gabarits à l'échelle du quartier (schémas directeurs, OAP, ZAC...) afin de préserver les éléments identitaires,
- Une charte d'intégration paysagère adaptée au terrain (nuancier des façades et toitures, palette végétale, encadrement des clôtures...),
- Une campagne de pré-verdissement, en prévoyant une trame arborée avant le lotissement. A titre d'exemple les zones d'activités de Mérignat (01), Montmerle-sur-Saône (01) ou Genouilleux (01) sont inintéressantes,
- La mutualisation d'espaces comme les noues plantées, les voies douces, les stationnements ou la gestion des déchets.

A l'échelle de la parcelle avec :

- Respect du terrain naturel et des écoulements gravitaires,
 - Suivant la pente du site, son implantation peut être semi-enterrée. L'impact depuis les points hauts est ainsi quasi nul. Cette disposition peut être intéressante pour une isolation par toiture végétalisée et, ou des déchargements gravitaires facilités (scieries, laiteries, chais viticoles...),
- Voir fiche 5.7 s'installer dans la pente
- La limitation des enrobés aux bandes roulantes. Les aires de stationnements et cheminements piétons peuvent être réalisés en stabilisé, gravier ou dalle béton engazonnée,
 - La recherche d'efficacité, de modularité et d'adaptation afin de permettre une évolution future simple et cohérente.
 - Une attention aux modules et détails constructifs,
 - La réflexion sur les matériaux de façade et leurs teintes (bardage bois, bardage métallique à joint debout...) reprenant une teinte du paysage environnant (couleurs des terres agricoles, boisements ou falaises lointaines...),
 - La prise en compte dès le projet des éléments techniques pour éviter les appendices en toiture (gainés, blocs réfrigérants, ventilations...),

Voir fiche 5.19 adapter une évolution technique

- Une unité dans les plantations avec une charte à l'échelle de la zone d'activités.